



14 mars 2007

C 6/2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 14 mars 2007)

Reconstruction de l'Eglise du Prieuré et de son annexe Nord

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur le décompte final du coût des travaux de reconstruction de l'Eglise du Prieuré et de son Annexe Nord.

Aujourd'hui, le litige portant sur les honoraires de l'architecte, évoqué lors de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2005, est clos. La procédure d'expertise hors procès a permis d'aboutir à une convention transactionnelle et d'arrêter le montant des honoraires à Fr. 593'000.-- au lieu des Fr. 822'667.-- revendiqués. Les frais de procédure, financés par le budget de fonctionnement et par conséquent non intégrés au décompte, se sont élevés à Fr. 48'884.--.

Le décompte final est le suivant :

• Total des dépenses	Fr.	6'779'596.--
• Subventions pour les investigations archéologiques	Fr.	426'170.--
• Indemnité de l'assurance pour le bâtiment et le mobilier	Fr.	4'205'177.--
• Dons	Fr.	196'605.--

Tenant compte des subventions, de la participation de l'ECA et des dons, le coût net des travaux à charge de notre collectivité s'élève à Fr. 1'951'644.--.

Ce montant sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la somme de Fr. 65'055.-- sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

La Municipalité tient à exprimer une fois encore sa plus vive gratitude aux nombreux donateurs, aux personnes ayant souhaité rester anonyme ainsi qu'aux actions de soutien qui ont contribué, par leur générosité, à réduire de manière significative le coût restant à charge de la collectivité.

LA MUNICIPALITE